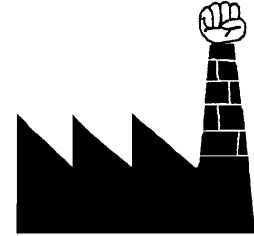


A CONTRE COURANT

syndical et politique

En mémoire de René SCHULBAUM (1914 - 1988)



Un théâtre d'ombres

Comme en écho à l'éditorial de février dernier dans lequel nous écrivions que « *quelle que soient pour elle les conséquences institutionnelles, la droite exécutera sa besogne* », Fillon déclarait, dès le soir du 1er tour, « *Nous continuerons, quel que soit le résultat des élections* ». En moins de deux ans, 2002 et 2004, les deux gouvernements du pays ont été successivement défaits sur le terrain électoral. A deux reprises le salariat aura dit la même chose : « *Nous ne voulons pas d'une politique de droite* ». Aux présidentielles ce n'est pas la gauche qui a perdu mais la politique de droite du gouvernement Jospin qui a été récusée. De même, lors de ces régionales, c'est la droite qui a perdu et non la gauche qui a gagné. Et c'est certainement cette même volonté de classe de battre la droite qui explique le recul de LO-LCR au premier tour, cette alliance qui n'ouvrait d'autre perspective immédiate que le risque d'une victoire par défaut de l'UMP.

Avec moins de 10% des inscrits au premier tour, 1,3 million d'électeurs perdus en 2 ans, toutes les régions à gauche sauf l'Alsace (heureusement pour la droite que l'Alsace n'est plus allemande !), le gouvernement prétend pourtant poursuivre voire accélérer sa politique. Une politique d'autant plus autoritaire et brutale qu'elle sera celle d'un pouvoir aux abois ! Cette nouvelle débâcle d'un parti de gouvernement sans que l'opposition ait mise en avant un quelconque projet, programme ou leader, manifeste la profondeur de la crise politique et sociale. Ces élections auront en effet montré que les luttes institutionnelles ne parviennent plus à remplir leur fonction d'écran au conflit de classe qui oppose le salariat au patronat. Car si chacun avait depuis longtemps compris que Raffarin n'était que le porte-parole des intérêts de Seillière et de la clique du Medef, les régionales auront contraint une "gauche" parlementaire, à travers son slogan « *Stop au gouvernement* », à dévoiler que sur le fond elle n'a rien à proposer aux exploités.



Encore moins aujourd'hui qu'en 1981, aucun jeu d'alternance électorale en France ne peut répondre à l'exigence de défense et de reconquête des droits collectifs et sociaux du salariat. Car, sous la pression du capital transnational, toutes les institutions européennes (UE) et internationales (FMI, OMC, AGCS...) organisent et imposent leur démantèlement au niveau mondial.

Depuis un an c'est sur le mouvement social et sur lui seul que reposent espoirs et responsabilités : Il lui faudra déjouer les illusions de la victoire électorale de la droite socialote - ce ne sera peut-être pas trop difficile ; débusquer les équivoques des directions syndicales confédérales - ce qui sera déjà plus délicat, mais surtout se donner les moyens programmatiques et pratiques (par l'organisation à la base de comités de résistance à la casse sociale) de mener des luttes victorieuses sur les fronts à venir: Sécu, droit du travail, services publics, etc.

Au fond, le 28 mars 2004 risque de répéter et prolonger le 10 mai 81 : répéter l'illusion d'une victoire électorale qui se terminera par une amertume sociale ; prolonger, au seul profit du Capital, la prise de contrôle par le PS de « l'appareil d'Etat centralisé » par celle de « l'appareil d'Etat délocalisé ». A moins que l'irruption du mouvement social ne parvienne à bouleverser une donne institutionnelle aujourd'hui verrouillée.

Un syndicalisme de lutte de classe ?

Débats et initiatives

Dans son analyse de mai-juin 2003 publiée dans Carré Rouge, François Chesnais observe fort justement que désormais la question décisive pour le mouvement social est celle de la confrontation entre les travailleurs et les appareils syndicaux. Le discrédit structurel des partis de gauche (en premier lieu ceux liés au gouvernement de la gauche plurielle - mais pas exclusivement) leur impuissance, incapacité ou absence délibérée de volonté de conduire une politique de défense du salariat oblige ce dernier à se battre lui-même et ne lui laisse que le seul terrain de l'action sociale pour préserver ses intérêts matériels et moraux. Le terrain électoral ? L'expérience de la Vème république aura montré que l'euphorie des soirées électorales gagnées annonce les désillusions du lendemain et que les victoires (législatives, municipales, régionales, sénatoriales...) ne sont que le prélude aux défaites sociales et politiques !

Dans cette lutte acharnée pour la défense des intérêts du salariat, ce sont donc les organisations syndicales qui, bien malgré elles, se retrouvent en première ligne face aux attaques concertées des droites gouvernementales et patronales. Comme pouvait, dès 1995, l'écrire l'Encyclopédie des Nuisances dans ses Remarques sur la paralysie de décembre, «les beaux jours sont finis, les cogérants de la protection sociale doivent de nouveau gagner sur le tas leurs galons d'interlocuteurs représentatifs». Les salariés sont donc directement concernés par les orientations et décisions que prennent les syndicats. Mai-juin 2003 l'aura montré de manière dramatique: le mouvement contre la réforme des retraites aura en effet bien moins montré la (prétendue) faiblesse des organisations syndicales française que les ambiguïtés des directions confédérales (et de leurs relais locaux) et les tensions qui travaillent le monde syndical dans notre pays. Les enjeux d'une action syndicale anticapitaliste sont maintenant posés; ses perspectives se présentant après mai-juin 2003 de manière à la fois plus claires et plus vives. D'autant que se dessinent désormais très nettement les différents fronts de lutte qu'entendent engager le patronat et le gouvernement aussitôt après l'échéance électorale de mars: liquidation de la sécurité sociale, démantèlement des cadres d'organisation collective du salariat (statut pour la fonction publique et conventions collectives pour le secteur privé), privatisation des services publics.

La nécessité d'organiser un syndicalisme de lutte de classes se heurte à la difficulté d'élargir la base prête à s'inscrire dans un tel horizon. La rénovation des pratiques exige de rompre avec le corporatisme, l'esprit de boutique et les prestations de services clientélaires qui dominent pour redonner un contenu interprofessionnel effectif à l'action syndicale: même si ce n'est que marginalement, il faut «faire bouger les lignes» ainsi que l'expérimente la démarche de Sud Education Val d'Oise qui s'efforce de réunir dans une même revendication militante l'ensemble des personnels (enseignants, agents techniques du public, personnel de nettoyage des sociétés privées) qui travaillent dans un même établissement. Au corporatisme du mot d'ordre «à chaque patron son syndicat», Sud oppose «un site de production, un syndicat». Ce syndicalisme de lutte de classe oblige aussi à se prémunir et à rompre avec toute «phraséologie révolutionnaire», ces déclamations fiévreuses aussi promptes à stigmatiser le «réformisme» des uns qu'à déplorer l'absence de combativité des «masses» sur ses mots d'ordre révolutionnaires. La construction d'un front de résistance (un front unique comme disent les trotskistes) est une entreprise difficile. Elle exige de travailler un l'unité d'action sur des revendications qui en même qu'elles renvoient à des réalités concrètes de la condition salariale sont en même temps des leviers pour ouvrir une brèche dans la domination de l'ordre social présent. La défense intransigeante des conquêtes sociales et le projet de reconquête de ce qui a été entamé (les 37,5 pour tous par exemple, ou le trimestre de grâce) peuvent constituer la première étape d'une perspective offensive salariat (comme la revendication de l'extension du régime local d'assurance-maladie d'Alsace-Moselle à l'ensemble du salariat français: 90% pour tous !!!).

La reconquête de l'indépendance syndicale nécessite enfin de combattre frontalement ou de saper les orientations majoritairement

réformistes des appareils - et pas seulement au niveau des directions confédérales- qui contribuent à renforcer «l'intégration» du mouvement syndical au système de domination capitaliste. A cet égard, l'intégration des principales confédérations françaises à la CES consolide ce mouvement puisque c'est désormais (aussi) au niveau européen que les CGT, CFDT et FO cogèrent et co-légifèrent le démantèlement des conquêtes sociales (L'analyse du rôle pivot que joue la CES dans cette entreprise n'est plus à faire, mais elle reste à être rendue publique).

La mise en œuvre d'un tel projet - un syndicalisme de lutte de classe de masse; un syndicalisme anti-corporatisme mais interpro à la base; un syndicalisme de combat pour l'autonomie du mouvement social - provoque de nombreux débats et a fait émerger plusieurs initiatives, dont il nous est déjà arrivé de rendre compte (cf. Appel interpro. du bitterois, Appels de l'assemblée générale des travailleurs en lutte de Sud Ardèche...). Dans son numéro de janvier 2004, Courant Syndicaliste Révolutionnaire⁽¹⁾ examine les débats internes à plusieurs organisations syndicales et la manière dont se pose, pour chacune d'entre elles, un syndicalisme interprofessionnel de lutte de classes. Par ailleurs les 2 textes nous publions ici, l'un du Groupe Socialiste Internationaliste⁽²⁾ et l'autre de Michel Tommasini, militant CGT, diffusé par la Lettre Liaisons⁽³⁾ constituent les premières contributions à cette réflexion sur la manière d'organiser un mouvement social autonome. D'autres initiatives sont à relever comme, l'appel Interpro., la lettre ouverte de 121 militants à Bernard Thibault ou encore le manifeste des 500 sur lesquels nous reviendrons dès le prochain numéro.

Jean-Michel Delaye

1. *Syndicaliste, Revue de Courant Syndicaliste Révolutionnaire*, n°22, janvier 2004, - BP 9 95270 BELLOY
2. *GSI, L'Internationaliste* n° 50, décembre 2003, APIDO BP N 66, 94311 Orly Cedex
3. *Lettre de Liaisons* n° 84, liaisons@voila.fr

Le syndicalisme à la croisée des chemins.

Le printemps dernier, la grève contre la loi Fillon de démantèlement des retraites par répartition a mis l'ensemble des militants syndicaux et politiques, se réclamant du mouvement ouvrier, devant leurs responsabilités. Cette grève a aussi posé les bases, dans ce pays, d'une réflexion approfondie sur l'avenir du syndicalisme, celui-ci se situant désormais à la croisée des chemins, entre intégration et indépendance. Le départ, de la CFDT, de dizaines de milliers d'adhérents, parfois de structures entières, démontre que cette question a atteint une acuité nouvelle.

Depuis qu'il existe, le mouvement ouvrier organisé est combattu avec la dernière énergie par la bourgeoisie. Celle-ci ne peut tolérer ne serait-ce qu'un embryon d'organisation échappant à sa tutelle. Ainsi, ces dernières années, les ultra-libéraux ont-ils théorisé leur volonté de détruire cette première affirmation indépendante de la classe ouvrière, les syndicats, présentés par eux comme une "intolérable entrave au libre jeu des forces du marché du travail".

L'indépendance syndicale en question.

L'objectif des patrons est donc la destruction des syndicats, mais à défaut de pouvoir y parvenir lorsque le rapport de force lui est défavorable, la bourgeoisie cherche à acheter l'organisation

indépendante, à intégrer. D'où le combat permanent de la classe ouvrière, pour s'assurer le contrôle sur ses dirigeants et sur ses organisations. On l'a vu une fois de plus de manière éclatante ce printemps⁽¹⁾ : la bourgeoisie n'est pas avare de moyens de contrainte et de pression, visant à emmener les militants et les organisations hors du terrain de l'action indépendante de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, d'autant qu'une bureaucratie nombreuse et influente règne sur ces organisations. Ce n'est pas la première fois que la question se pose. Cette "alternative" est devant nous, et à chaque période cruciale de l'histoire du mouvement ouvrier, deux voies s'ouvrent, contradictoires, diamétralement opposées : soit l'intégration syndicale l'emporte, soit l'existence de syndicats indépendants s'impose durablement.

La Confédération Européenne des Syndicats (CES), impulse une option cohérente et déterminée dans le sens de l'intégration, à l'échelle de l'Union Européenne. Dès 1973, avec l'UNICE (organisme patronal européen), la CES est le coauteur de toutes les directives européennes s'attaquant aux droits des travailleurs. Des coauteurs qui cohabitent, en effet, au sein du Comité Economique et Social de l'UE. Lequel Comité travaille, à son tour, de façon étroite avec la Commission de Bruxelles. On l'a bien compris : l'option de la CES est celle de l'intégration à l'Etat et l'accompagnement des projets patronaux. Cette politique est relayée par des secteurs d'importance diverse dans chaque organisation syndicale. Sous prétexte de modernité et de modération, en réalité, la CES cherche à imposer la voie du renoncement à plus d'un siècle de lutte syndicale. Aussi, et quand ce n'est pas déjà le cas, la CES aspire à rendre majoritaire le secteur intégrationniste dans chaque pays de l'union. En France, cela se traduit par un projet qui vise à rapprocher, en une seule confédération, les organisations adhérant à la CES, de façon à marginaliser les secteurs "contestataires" (pour utiliser une définition "large").

La grève de mai-juin 2003 a porté un coup majeur à cette vision du syndicalisme intégré, mais cela ne signifie pas que la question soit tranchée. Au contraire, l'affrontement entre les deux conceptions de syndicalisme va se tendre et s'aiguiser, les tentatives diverses de "recomposition syndicale" vont se multiplier.

La crise de la CFDT.

Dès le mois de juin, les prises de position se sont multipliées au sein de la CFDT, de la part de

structures remettant en cause, à court ou moyen terme, leur appartenance à cette confédération. La signature du secrétaire général, François Chérèque, au bas de l'accord sur les retraites, le lendemain de la manifestation monstre du 13 mai, a été sinon le révélateur, au moins la "goutte d'eau" qui a amplement fait déborder le vase. Dès lors, la bataille fait rage à la CFDT, alors que F. Chérèque, lui, cher-

che à en minimiser l'ampleur. Singeant Lénine⁽²⁾, il prétend même que la CFDT sortira renforcée du départ de ces trublions. Trublions qui se chiffrent, tout de même, à 50 voire à 100 000. La seule UD Haute-Loire "pèse" 6 800 adhérents, qui ont voté à 91% l'adhésion à la CGT et, la fédération des cheminots perdrait, elle, 11 000 adhérents..

Parallèlement, cette bataille en révèle une autre, cette fois au sein du PS, où les amis de N. Notat et de J. Chérèque s'activent. Après avoir demandé à J.-F. Hollande de calmer ceux qui incitaient les adhérents de la CFDT à passer à la CGT, ils prétendent lancer leur propre fraction autour d'un texte intitulé "Tout ce qui bouge n'est pas rose" (sic), texte qui fait l'apologie d'une gauche qui serait en permanence à la recherche du fameux consensus mou. "Ni droite, ni gauche"? D'autres "socialistes" sont déjà allés très loin sur cette voie, tels Marcel Déat en France ou avant lui, en Italie, B. Mussolini...

La liste s'allonge tous les jours de ces structures démissionnaires et de ces congrès qui décident de quitter la CFDT ; le site spasmet <<http://spasmet-meteo.org/>> en tient un décompte méthodique. De même, on ne compte plus les instances de direction démissionnaires, dans des UL, US ou même régions. Certaines de ces structures sont mises sous tutelle par les instances confédérales...

Lors de la précédente vague de départs, le mouvement s'était fait surtout en direction des Suds, devenus G10-Solidaires. Cette fois, bien que certaines structures démissionnaires partent à la FSU, à l'UNSA ou au G10-Solidaires, la grande majorité rejoint la CGT où, pour la première fois depuis 1948, des protocoles ont été établis pour "fusionner" en dou-

La CGT pôle d'une recomposition syndicale ?

Les derniers arrivants créent une situation contradictoire au sein de la CGT. D'un côté, la direction de B. Thibault peut se servir de cet afflux pour "prouver" la justesse de l'orientation confédérale. D'un autre côté, à l'avenir, ces nouveaux adhérents pourraient peser contre la direction Thibault, au moins en partie. A la FSU, également, l'arrivée de ces transfuges crée une situation contradictoire. Trois positions s'affrontent : transformer la FSU en confédération, faire adhérer la FSU au G10-Solidaires, faire adhérer la FSU à la CGT...

Pourquoi la CGT semble-t-elle devenir le point de ralliement d'une nouvelle "recomposition syndicale"? Tout d'abord, parce qu'elle est la plus ancienne confédération syndicale du pays, jadis confédération unique et ceci, jusqu'à ce que le syndicalisme chrétien ne tente de la concurrencer en 1919 (CFTC, devenue CFDT en 1964) et que les antagonismes politiques au sein du mouvement ouvrier ne se réfractent dans la centrale syndicale, à travers deux scissions et une réunification. Cependant, la CGT reste la mieux

implantée et celle qui a le plus grand nombre d'adhérents, centrale syndicale de référence, traditionnelle et incontournable de tout le mouvement ouvrier, quel que soit le caractère bureaucratique de sa direction. Ensuite, l'affaiblissement historique du PCF a amoindri le contrôle que celui-ci exerçait sur nombre de militants et structures de la CGT. A tel point, que B. Thibault s'est rendu... au dernier congrès du PS à Dijon où il a été ovationné. Mais, on l'a vu à EdF-GdF en janvier dernier, **comme toutes les autres organisations syndicales (y compris le G10-Solidaire), la CGT est traversée par les mêmes contradictions et tensions entre les tenants d'un syndicat d'accompagnement, "avec les formes" ou "sans les formes", et les partisans un syndicat de lutte des classes, indépendant et de masse.**

Quant à CGT-FO, par ailleurs, la préparation de son congrès confédéral, qui doit élire le successeur de M. Blondel, est le terrain d'un affrontement sur cette même ligne de clivage. Le secteur droitier de la CGT-FO a même reçu, l'an dernier, le renfort des anciens de la très droitrière CSL (auto-dissoute), dans un contexte où, les conditions ayant provoqué la scission de 1947 disparues, les partisans d'une réunification sont de plus en plus nombreux.

Enfin, le G10-Solidaire, pour sa part, a montré ce printemps les limites de 20 ans d'un mouvement "politico-syndical" qui n'a pu ouvrir des perspectives sur le plan politique et qui s'est réduit, sur le plan syndical, à une politique de pression sur la direction de la CGT, exhortant B. Thibault à appeler à la grève générale.

La perspective d'une CUT.

Il est sans doute encore trop tôt pour avancer une formule algébrique de ce que pourrait être une CUT, mais il convient d'en tracer les contours. En effet, une confédération syndicale indépendante, fidèle à une conception de lutte des classes et à un syndicalisme de masse, est nécessaire dans ce pays, mais également dans l'ensemble de l'Union Européenne, où de nombreuses structures syndicales ne se reconnaissent pas ou plus, dans l'orientation de la CES. Certes, les choses n'avancent pas au même rythme partout, l'histoire et l'évolution des rapports de force poussent en avant ici, tirent en arrière là. Mais il nous semble qu'il faut aller dans cette direction, à l'échelle nationale comme à l'échelle du continent. Il faut saisir toutes les possibilités de faire se rapprocher les militants, les organisations syndicales, même de petite taille, au-delà de leur appartenance confédérale actuelle et, aussi, multiplier les possibilités de coopération par-delà les frontières. L'objectif doit être de construire une Centrale Unique des Travailleurs à l'échelle du pays, et une organisation du même type à l'échelle de l'Europe, en opposition à la CES.

(1) Voir les trois documents sur la grève dans *l'Internationaliste* n°49 de septembre 2003.

(2) Le parti se construit en s'épurant.

Sur le syndicalisme

Dans leur bulletin *L'internationaliste*, les camarades du GSI ont publié un texte sur le syndicalisme. Je le prendrai comme une base pour une discussion (...) sur le syndicalisme, même si ce texte n'a pas cette vocation.

Ils écrivent que la CGT est l'organisation la mieux implantée et la plus nombreuse. Je pense que ces affirmations sont hasardeuses. Peut-être que les départs de la CFDT suite aux grèves de mai-juin 2003 vont changer la donne, mais il faut être prudent. La meilleure implantation, où ? Dans le secteur privé ou le secteur public ? C'est déjà une première chose importante à déterminer. Dans le secteur privé, où ? Plutôt les grosses entreprises ou les PME-PMI voire les TPE comme on dit ? Dans le secteur public : la fonction publique (et laquelle) ou les entreprises nationalisées ? L'implantation on doit aussi la voir en fonction de l'âge, des branches d'activité, du sexe. Je ne m'avancerai pas sur des réponses, il faut éviter ici les généralisations, il faut prendre cette question de l'implantation selon plusieurs facettes, en mettant d'abord en premier les faiblesses de cette implantation. Concernant le nombre d'adhérents, je ne suis pas sûr que la CGT soit devant la CFDT. Les forces des uns et des autres demeurent faibles, dans le privé c'est le désert syndical. La confédération CFDT affirme être en tête, en affichant la "transparence" : mais les calculs sont basés sur une adhésion pour 8 timbres/an... alors qu'elle a un taux de cotisation par prélèvement automatique le plus élevé de toutes les confédérations ! Pourquoi pas calculer sur 6 timbres alors ? !! A la CGT, qui a longtemps nié la chute très forte de ses adhérents, c'est plus clair depuis quelques années, mais pas encore suffisamment. On peut penser avoir de bonnes estimations à partir de travaux sérieux déjà publiés, mais mieux vaut être prudent, je ne pense pas qu'il soit pertinent de dire "la CGT est en tête" ou "c'est la CFDT qui a le plus d'adhérents". Quant à FO, c'est la politique du secret qui prévaut encore. Les chiffres affichés ne correspondant pas du tout à la réalité.

L'article aborde la question de l'indépendance syndicale opposée à l'intégration du syndicalisme. Celle-ci trouve aujourd'hui un vecteur non négligeable dans la CES. L'alternative entre indépendance et intégration du syndicalisme est pluriséculaire. La CES trouve des relais dans tous les syndicats. Et la présence d'une bureaucratie avec un poids important est une donnée clé de cette alternative. On assiste alors à un aiguisement de l'affrontement entre ces deux conceptions, qui se traduisent dans diverses tentatives de recombinaison.

L'analyse ne me convient pas. Elle laisse penser que ceux qui s'opposent à la CES sont ceux qui défendent l'indépen-

dance du syndicalisme, contre ceux qui sont pour l'intégration. L'indépendance du syndicalisme ne se résume pas à l'indépendance vis à vis du patron. Les principales organisations révolutionnaires (c'est elles qui se définissent ainsi) que nous avons en France ne défendent pas l'indépendance syndicale. Oui, peut-être au niveau du discours, de ce qui relève de la rhétorique, des articles, des écoles de formation. Mais ce qui compte d'abord c'est la pratique. Et l'indépendance syndicale, c'est vis à vis du patronat mais aussi vis à vis des appareils syndicaux et vis à vis des partis. Or ces organisations, dans la pratique, font de la politique d'appareil. Pourquoi ? Parce que cela permet de recruter pour LE parti, parce que cela permet de faire vivre LE parti, ... Voilà pourquoi ces organisations ne peuvent pas être dans les syndicats une alternative aux appareils réformistes. Que fait le PT dans FO ? De l'indépendance syndicale ? Que fait le PT dans la CGT ? Que fait LO dans la CGT ? Que fait la LCR dans la CGT, la FSU, SUD ? De l'indépendance syndicale ou faire survivre un petit appareil quand on a réussi à avoir des places dans les syndicats ou des fédérations ?

Il ne suffit donc pas de tenir le discours dans les congrès contre la CES, ... pour défendre l'indépendance syndicale. Et qui plus est, une question non abordée dans l'article, la démocratie syndicale. L'un ne va pas sans l'autre. Aussi, je pense que la division intégration/indépendance présente dans cet article n'est pas pertinente, elle est abstraite. Je précise : combattre l'intégration, défendre l'indépendance syndicale, mais comment ? Cela ne sera pas en se posant ainsi dans les syndicats, mais en répondant par des stratégies et tactiques syndicales, qui répondent à des enjeux syndicaux, et non pas à des intérêts de boutiques politiques. Est-ce que cela tient à une divergence sur ce qu'est l'indépendance syndicale ? C'est ce que j'ai pour ma part compris. Mais il faudrait en discuter plus au fond.

La question de la CUT, abordée à la fin de l'article, apparaît alors abstraite, comme celle de l'indépendance. Il est écrit qu'il faut rapprocher les militants quelles que soient leurs étiquettes par toutes les possibilités, et notamment au niveau européen. Car on n'a pas aujourd'hui de formule algébrique de la CUT à présenter, on ne peut qu'en proposer les contours. Oui, mais on fait quoi au fait ? Car l'article s'arrête là. Il faudrait justement discuter du concret : quelles initiatives ? Et dans quel but ? Pour la construction de la CUT ? Je suis très sceptique par rapport à des initiatives qui auraient ce but directement. Je suis convaincu que pour arriver à poser les pierres de la CUT, il faut éviter ce genre d'initiatives qui ne réuniront pas les syndicalistes de la base. C'est abstrait. Il faut répondre aux problèmes cruciaux et concrets d'abord.

A quoi cela peut servir aujourd'hui une CUT ? Si on veut que ces débats ne concernent pas toujours les mêmes initiés, il faudrait partir de ce qui préoccupe les travailleurs. Il faut sortir du débat d'idées. Est-ce qu'aujourd'hui c'est l'inexistence d'une CUT qui est un problème ? Oui et non. Oui, car à n'en pas douter, nous serions, en principe, plus forts. En principe seulement. Car il y a bien une quasi-CUT en Allemagne, ainsi qu'en Angleterre ? Et cela change quoi ? Plus indépendant ? Moins intégré ? Il n'y a rien de magique à l'unité. Non, parce que la construction de la CUT ne se fera pas par des débats qui ne s'attaquent pas aux problèmes concrets du syndicalisme. C'est en y répondant que la CUT se construira. On va y venir.

Le texte des camarades du GSI ne répond pas aux nécessités présentes : si on va se mettre dans les syndicats au débat en disant qu'il y a les pro-indépendance et les pro-intégration, et que cela se traduit directement dans les tentatives de recombinaison, alors on laissera les recombinaisons aux apprentis "recompositeurs" de "gauche syndicale" face aux directions syndicales actuelles. Beau résultat avec la FGTE-CFDT ou avec les syndicats CFDT de la fédération Interco partis (enfin, au moins les dirigeants révolutionnaires) partis par exemple à la FSU (comme l'ex-CFDT de l'ANPE d'ailleurs qui a joué un peu le poisson pilote). On sait déjà qui va gagner, c'est le même match tous les dimanches. Petits appareils contre gros appareils, ce sont toujours des affaires d'appareils.

Alors de quoi faudrait-il s'occuper dans les syndicats ? De deux questions, au moins, qui ne sont pas assez voire jamais à l'ordre du jour des réunions syndicales : **l'interprofessionnel et le champ de syndicalisation**. Pour sûr cela ne vole pas très haut, mais cela permet au moins de débattre de la stratégie et des tactiques syndicales pour lutter contre la division de la classe des travailleurs. J'ai la faiblesse de penser que c'est essentiel. Pas la division vue par le petit bout de la lorgnette des sigles. Non, il s'agit de la division réelle des travailleurs imposée par le procès de production capitaliste, la division du travail... Les différents statuts, les différents contrats de travail, les différentes garanties, la sous-traitance. Et ils'agit surtout du désert syndical. On peut essayer de compter les points pour savoir qui est le plus "fort" aujourd'hui en termes d'adhérents, d'implantation. Cela n'a pas pour l'instant grand sens quand on se penche ne serait-ce que dans le privé.

Où en est, concrètement, réellement en terme d'expériences quotidiennes, de pratiques, de tactiques, d'investissement syndical de forces et de moyens, etc... l'interprofessionnel aujourd'hui en France ? Que fait-on dans nos syndicats sur cette question ? Non pas, que dit-on ? Mais bien que fait-on ? Que font les syndicats du public, là où le droit syndical est le plus large et le moins risqué, dans les syndicats du public "tenus" par des "rrrrévolutionnaires" armés de tous les programmes possibles et les meilleurs du monde ? Que fai-

sons-nous pour dégager du temps et des moyens pour des campagnes de syndicalisation dans le privé ? Pour construire des Unions Locales, des comités interpros... réels ? Quels sont les syndicats, les militants rrrrévolutionnaires chevronnés qui utilisent une partie de leur temps syndical pour aller syndiquer des chômeurs à la porte des ANPE et des ASSEDIC ? On crève du corporatisme. Du côté du privé, des gros syndicats du privé, ce n'est pas forcément mieux, du moins à la hauteur du nécessaire. Or sans l'interprofessionnel nos ne remontrons pas la pente de la syndicalisation de masse (car parler de syndicalisme de masse c'est parler de ce qui n'existe pas encore) dans le privé comme dans le public. Alors que pouvons nous faire pour avancer ? Est-ce que c'est un vrai problème que celui de la faiblesse du syndicalisme interprofessionnel aujourd'hui en France ? (Et ailleurs aussi certainement).

Autre question, celle du champ de syndicalisation. Encore un sujet qui ne fait la une de la presse d'extrême-gauche, ni de ses meetings ! (Je me focalise sur l'extrême-gauche, hein, parce que le fait qu'elle se désintéresse de ces questions syndicales centrales est symptomatique). Et pourtant, en voilà un sujet d'actualité. Qui n'a pas à la bouche en réunion syndicale de mots assez durs pour dénoncer le patronat, le gouvernement,... qui instaurent jour après jour plus de précarité (dernières moutures : le RMA et le chèque emploi-entreprise). Mais est-ce qu'est pour autant posée la question du champ de syndicalisation, du syndicalisme d'industrie, comme une question centrale ? Le syndicat de ma boîte doit syndiquer quelle catégorie de personnel ? Laisser de côté les intérimaires, les CES, les emplois-jeunes, les sous-traitants... ? Avoir des syndicats d'entreprise pour nous enfermer dans notre boîte ? Se conformer à la division imposée par le capital ? Celle-ci externalise la maintenance, le nettoyage,... divise l'entreprise en plusieurs entreprises, et que faisons-nous : merci patron, nous allons créer autant de syndicats d'entreprises ! C'est quoi le syndicalisme d'industrie ? Derrière cette question, c'est bien celle de l'unité des travailleurs sur leur lieu de travail. Pour sûr il ne s'agit pas des débats sur l'unité syndicale organique. Mais pour lui donner de la vie, il faut s'attacher au champ de syndicalisation. Et c'est une question qui est posée dans tous les syndicats. Et puis derrière le champ de syndicalisation, c'est quel type de syndicalisme nous voulons ? Pour servir à quoi ? Il ne s'agit pas que de l'unité des travailleurs sur leur lieu de travail, mais de la préparation des travailleurs à reprendre à leur compte la production, les services publics, ... bref toutes les "industries". Avoir une vision d'ensemble de sa branche d'activité, pour ne pas la laisser à une haute administration fut-elle représentante d'un Etat " ouvrier ". L'émancipation des travailleurs qui sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, j'ai la faiblesse de penser qu'elle se prépare par là aussi, tous les jours.

Quelques exemples sur cette question

du champ de syndicalisation, car on pourrait faire de même avec celle de l'interprofessionnel.

Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles : vous savez ce sont ces dames (et oui c'est un métier féminin) qui sont en classe, de façon permanente, avec les institutrices-eurs de la maternelle. Pourquoi donc ces personnes ne sont-elles pas syndiquées dans les mêmes syndicats que l'institutrice ? Parce qu'elles ne relèvent pas de l'Education Nationale ? La belle affaire ! Et les ATOS ? Parce qu'ils ne délivrent pas un enseignement ? Et les enseignants des CFA ? Syndicalisme d'industrie ou syndicalisme de corporations ? De métiers ? Pendant les grèves de mai-juin, on nous expliquait que la décentralisation des ATOS allait détruire des équipes pédagogiques. Mais pourquoi ne sont-ils pas dans les mêmes syndicats que les enseignants ? Parce que cette logique on peut l'appliquer partout. Prenons le cas de la formation professionnelle continue : il y a les syndicats de l'AFPA, et il y a les syndicats de chaque boîte de formation. Tous ces salariés ne font-ils pas partie de la même industrie ? Pourquoi un syndicat différent à chaque fois dans le même bassin d'emploi ? Je pourrais en dire autant pour ma pomme à l'ANPE : et les salariés des cabinets de recrutement, ceux des agences d'intérim,... Et pourquoi pas créer des syndicats de métiers à l'ANPE, car il y a bien différents métiers ? Rien que sur ma petite ville provinciale, il y a presque autant de salariés des agences d'intérim que d'agents ANPE. Mais aucun syndicat chez les premiers, complètement ignorés par les seconds. Pensez-vous, on va pas se mélanger, les patrons nous divisent déjà si bien ! Il y a quelques années SUD-PTT avait eu l'idée géniale de séparer ses syndicats locaux en deux (Poste et France Telecom) afin de s'adapter à la division administrative. Syndicalisme de lutte ou de négociation ? Cela n'a pas favorisé la solidarité des postiers pour leurs collègues de FT privatisée. Cela a freiné SUD-PTT dans la démarche de la syndicalisation des entreprises privées des télécoms et de la distribution. Il n'y a qu'à prendre aussi l'exemple de l'enracinement de l'équation à la CGT une entreprise = un syndicat. Les sous-traitants des entreprises automobiles situées sur le même bassin d'emploi que la "maison" mère : autant de boîtes, autant de syndicats.

C'est pas si grave parce qu'en fait les syndicats s'occupent des salaires, des conditions de travail... et ils peuvent toujours se mettre ensemble de temps en temps ? Sauf que les résultats sont bons pour le patron : l'enfermement dans l'entreprise. Le syndicalisme d'entreprise, y contribue. Le syndicalisme de métiers ou de corporations ne permet pas de construire les solidarités. Et plus fondamentalement, mais cela est du ressort d'une conception précise du syndicalisme, s'adapter à la division capitaliste c'est ne pas lutter pour que les salariés acquièrent une vision d'ensemble de leur branche d'activité. Ce n'est pas préparer la reprise des industries par les travailleurs, ce à quoi le

syndicalisme d'industrie doit contribuer. Non pas demain, mais tous les jours dès maintenant.

Donc si ces deux questions, l'interprofessionnel et le champ de syndicalisation, sont des questions pertinentes aujourd'hui (1er débat), on peut poser la question suivante (2ème débat) : A quoi sert la CGT ? A quoi sert FO ? A quoi servent les SUD et les autres syndicats du G-10 ? A quoi sert l'UNSA ? A quoi sert la FSU ?

C'est à dire, pour sortir du piège des appareils, comment posons-nous ces questions et que faisons-nous pour y répondre dans tous ces syndicats (et d'autres) dans lesquels nous militons ?

Par exemple prenons l'Education. Il n'est pas rare d'entendre des camarades dire : à quoi ça sert SUD-Education ? Et oui, à quoi ça sert, si c'est pour faire la même chose que la FSU avec un discours plus "radical" (mais pas toujours d'ailleurs). Si c'est pour reproduire le syndicalisme de corporations ou de métiers, si c'est pour regarder de loin l'interprofessionnel. Et c'est ce débat là qui a eu lieu au dernier congrès de SUD-Education. Par contre, si c'est pour répondre aux deux questions de l'interpro et du champ de syndicalisation, alors cela peut servir à quelque chose SUD-Education. Division ? Mais, à quoi ça sert la FSU ? Si c'est SUD-Education qui divise, qu'attendent-ils ceux qui le disent pour aller à la CGT, ou à FO ou au SGEN-CFDT, bref dans une confédération ? La FSU comme fédération héritière de la FEN de 1948, attendant la réunification pour redevenir la fédération de l'éducation de la CUT ? C'est une position. Mais c'est une position sans base réelle désormais, 60 ans après. Alors, pas aussi simple que cela ? Irréaliste que de décider : on se barre à la CGT ? Bien sûr. Car poser la question ainsi, uniquement ainsi, c'est en rester à des logiques d'appareils. Mais il faut alors s'attacher concrètement, réellement, aujourd'hui de l'investissement militant des syndicats de la FSU dans l'interprofessionnel, et des champs de syndicalisation. Pas une question simple pour la FSU et les syndicats de l'Education Nationale, mais c'est la même chose pour la CGT, les SUD...

Voilà la meilleure façon, pour ne pas dire la seule, de sortir des grandes manœuvres d'appareils syndicaux, plus ou moins grands, du sectarisme, et d'emm... sérieusement cette fois la bureaucratie (quelle qu'elle soit...). Parce que ce sont ces questions qui répondent aux problèmes des travailleurs.

Si on ne s'attache pas à mettre ces questions au centre des débats et des pratiques sur le syndicalisme, alors je crains vraiment que la question de la CUT soit une discussion qui ne concernera pas les équipes militantes sur le terrain, que ce soit donc en fait une discussion formelle.

Michel Tommasini.

Contre – réforme de la Sécu : les silences de la CFDT

Les salariés du public n'ont certainement pas oublié le mauvais coup que leur a infligé la CFDT lors des discussions sur la régression des retraites au printemps 2003, avalisant le projet gouvernemental-patronal, qu'on peut résumer par la formule lapidaire : plus de travail et moins de pension. Face à l'entreprise engagée par l'équipe Raffarin à la solde du MEDEF dont l'objectif est de casser le Sécu sous sa forme actuelle, les salariés du public et du privé doivent se convaincre, et les adhérents cédétistes en premier, que la Confédération du "benêt" (ainsi nommé par l'opposition interne de la CFDT; du latin benedictus, en français béni... du MEDEF) ne faillira pas là non plus à sa capacité d'allégeance au libéralisme. Il faut en effet s'attendre de sa part à un nouveau coup tordu, non pas tant du fait de ses déclarations que de ses silences sur certains points du contenu du rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale.

Le grand cirque impulsé par Mattéi a démarré le 9 février par la réunion de tous les "partenaires". Cette première concertation doit être suivie de discussions bilatérales qui devraient déboucher sur des propositions ministérielles aboutissant à un texte de réforme débattu au Parlement en juillet. Cette procédure fondée sur le "dialogue social" cache mal la vérité : la programmation de la privatisation de l'organisme social de santé. Car il s'agit bien dans la conception capitaliste de profit maximum chère aux libéraux de tout poil (cf l'article "Retour sur l'AGCS" paru dans le n° 150 d'ACC) de briser la Sécurité Sociale de 1945 déjà bien malmenée au fil des années, afin de la privatiser. Et la défaite des forces d'opposition à la régression des retraites ne peut qu'être un gage d'une victoire analogue remportée par la réaction. D'où le forcing dans lequel elle va se lancer dès le lendemain des élections régionales, tant les cotisations sociales intéressent au plus haut point les multinationales des banques et des assurances.

La CFDT face au trou de la Sécu

L'argument invoqué paraît imparable : le déficit de l'assurance-maladie, un trou qui ne fait que grandir et patati et patata... C'est bien connu : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !

Que les privatiseurs enfonce le clou sur une prétendue situation financière catastrophique, on les comprend aisément. Qu'une centrale syndicale comme la CFDT, sensée défendre les intérêts des salariés joue la même partition, cela porte un nom : la collaboration de classe. De fait, la CFDT ne trouve rien d'autre pour répondre à ce déficit que la recherche de nouvelles recettes et tout particulièrement soutient l'idée d'une augmentation de la CSG (B.N. des 25/26 juin 03). Regardons d'un peu plus près ce déficit de l'assurance-maladie et les mesures envisagées pour y répondre. Les éléments qui suivent sont extraits du rapport de la Commission des Comptes de la S.S. de septembre 03 (disponible sur internet).

Le trou pour 2003 tourne autour des 9 milliards paraît-il. Curieusement quand la CFDT évoque l'assurance-maladie, elle englobe tous les régimes confondus, et quand elle veut dramatiser la situation de manière à mieux faire avaler ses propositions de contre-réforme, elle ne fait état que du régime général. Etonnante manière d'aborder les choses !

Rappelons-lui qu'en 1945 certaines professions n'ont pas voulu rejoindre le régime général : avocats, notaires, dentistes, exploitants forestiers, agricoles, artisans... créant par la suite chacun leur propre régime. Or, ces régimes particuliers, du fait du faible effectif pour les couvrir sont vite devenus déficitaires. On a alors procédé à ce qu'on appelle le transfert entre régimes. Plus précisément, cela consiste en un subventionnement par le régime des salariés de celui des non-salariés, sur la base, non de leurs revenus, mais de critères "démographiques" des métiers en question (nombre de cotisants rapportés au nombre de bénéficiaires). C'est ainsi qu'en 2001 le régime général a versé 7,575 milliards d'euros aux régimes des non-salariés, soit presque l'équivalent du déficit de la branche maladie; c'est à dire que chaque salarié ou fonctionnaire a cotisé cette année-là pour 381,05 euros en faveur des autres régimes. Qu'en pensent la CFDT et ses "experts", tel Jean-Marie Spaeth, président de la CNAM ? Il faut faire du droit aux soins un droit effectif pour tous" (tous = salariés et non-salariés). Seraient-ils favorables à ce type de transfert ? Motus et bouche cou-

sue.

Si on ajoute la contribution de 850 millions d'euros des régimes spéciaux des fonctionnaires, on arrive à un joli pactole redistribué. Quels sont les bénéficiaires de ces transferts ?

1) les régimes de non-salariés non agricoles : 148 millions

2) les régimes agricoles : 2,805 milliards d'euros pour les salariés; 5,291 milliards pour les exploitants (à quel titre, on se le demande!) Si l'on excepte les petits exploitants à faibles revenus, il reste les céréaliers, betteraviers, suppôts de la FNSEA généreusement subventionnés par l'Union Européenne⁽¹⁾. Ainsi chaque cotisant du régime général leur donne 287,10 euros par an. Il ressort donc que fonctionnaires et salariés, jamais bien gras, versent au bassin des gros agriculteurs qui, les pauvres, n'en peuvent mais... C'est là aussi que paraît le principe d'égalité cher à la CFDT.

Cotises, exonérations, CSG...

Et ce n'est pas fini. Si l'on regarde les cotisations 'maladie et accidents du travail) hors CSG, versées par le régime général et les régimes "parasites" en 2002, on ne peut que constater que, décidément, il y a des gens moins égaux que d'autres. Et devinez qui ? Comparons les différents régimes.

Régime général : un cotisant paie 3187,87 euros en moyenne.

CANAM (artisans, commerçants, professions libérales) : 1432,30 euros.

MSA (salariés agricoles) : 2851,01 euros.

CANIVAC (les curés) et oui, le matérialisme les touche aussi : 1601,30 euros.

Eh ! Chère que : égalité de traitement pour tous ? et pourquoi pas égalité de cotisation ? Car les salariés du privé comme ceux de l'Etat paient deux fois plus de cotisations que les professions libérales et trois fois plus que les exploitants agricoles. La CFDT s'honorerait d'exiger que notaires, avocats, dentistes, exploitants forestiers, agricoles... paient des cotisations proportionnelles à leurs revenus après contrôle de leur comptabilité par l'URSSAF, et si elle réclamait la suppression des "compensations démographiques" ? Mais... on ne peut lécher les bottes du MEDEF et en même temps lui faire des crocs-en jambe !

De même, elle redorerait incontestablement son blason si elle exigeait que le patronat paie ses dettes à l'URSSAF (près de

14 milliards), si elle demandait le remboursement des charges sociales par les entreprises (19,4 milliards d'euros en 2003). Mais non, là-dessus aussi, silence complet ! tout comme, d'ailleurs, sur les aides de l'Etat et des collectivités locales aux entreprises (45 milliards). Et l'on peut allonger la liste. Ainsi l'Etat détourne 20 milliard d'euros par an destinés à la Sécu. D'après la revue "espace social européen" qui en a dressé le bilan en 2003, l'Etat a récupéré 13,5 milliards d'euros, soit plus que le trou de la Sécu. Le premier détournement concerne les surtaxes sur le tabac et l'alcool créés en 1993 par Bérégovoy pour renflouer justement l'assurance-maladie : 3,3 milliards d'un côté, 7,8 milliards de l'autre. Un second détournement porte sur une taxe sur les primes d'assurance-auto qui devait permettre à la Sécu de prendre en charge, au moins partiellement, les victimes d'accidents de la route. En 98, 1,2 milliard d'euros perçus à ce titre a été affecté... au financement des 35 heures ! Troisième détournement : la taxe sur les industries polluantes, datant de 1998, destinée à indemniser une partie des maladies professionnelles; 1,2 milliard d'euros se sont perdus dans le budget de l'Etat.

Et, non content d'effectuer ces ponctions, l'Etat colle sur le dos de la Sécu des charges indues dont il devrait s'acquitter : 2,3 milliards par an pour les aides à l'emploi "non compensés", et 2 milliards représentant la TVA non remboursée aux hôpitaux.

Voilà donc un Etat escroc, et ni Chérèque, ni Spaeth, ni Yves Verollet, secrétaire national chargé de la S.S., des retraites et de la prévoyance n'y trouvent rien à redire ! Manifestement, le successeur de la "tsarine" (Nicole Notat), tout comme ses experts, n'en ont rien à cirer. Ces pseudo-syndicalistes, agents d'accompagnement du pouvoir et du patronat préférèrent privilégier la recherche de nouvelles recettes-ponctions et notamment soutenir une prochaine augmentation de la CSG (Quoi que s'en défende Raffarin en cette période pré-électorale). Parlons-en de la CSG, l'enfant du socialiste Rocard qui n'a pas hésité à approuver la régression des retraites. Elle constitue à 88% une ponction sur les revenus du travail et sur les retraites, alors que les recettes sur les revenus du patrimoine et sur les produits de placements en représentent 11,56% et celles sur les jeux seulement 0,50%. Ce sont donc les salariés et les retraités qui casquent le plus. Et notre Benêt souhaite qu'ils paient encore plus, manière sans doute

de défendre leurs intérêts !

Une attitude constante : laisser faire.

Ces "silences" apparaissent révélateurs du positionnement politique de la CFDT dans le processus de dérégulation et de privatisation.

Si elle se prononce sur le paritarisme (égalité des sièges dans les conseil d'Administration des Caisses entre salariés et patronat) c'est pour proposer de le rénover. Elle maintient donc ce mode de gestion. Rappelons que c'est la droite avec les Ordonnances gaullistes de 66-67 qui a imposé le paritarisme sous la forte pression du patronat qui, dès l'origine de la S.S., n'était présent que pour un tiers. Dès lors ce dernier se retrouvait avec la moitié des sièges. Il lui suffisait de trouver une seule organisation syndicale qui vote avec lui ou tout simplement s'abstienne pour qu'il devienne majoritaire. De plus, les Ordonnances ont supprimé les élections. Rétablies en 1983, différées sans débat en 1989, elles ont finalement été annulées en 1995 par Juppé. Plutôt que le paritarisme qui ne se justifie pas (les salariés devraient pouvoir gérer leur salaire indirect ou différencié comme ils l'entendent), pourquoi ne pas envisager la création d'un organisme social (un Parlement, comme le propose l'opposition interne à la CFDT) pour gérer la Sécu, élu selon le principe : un ayant-droit, une voix ? Autre compromission : le laisser-faire face à la loi de finance 2004 concernant le budget du ministère de la santé et plus précisément

"les plans régionaux d'investissements supplémentaires correspondant à des opérations de coopérations et de compensations", révélant que pour le secteur hospitalier 22,15% seulement des crédits budgétisés iront au secteur public, les 77,85% restant au secteur privé pour l'offre de soins (nous renvoyons le lecteur au n° 149 d'ACC, novembre 2003, pour plus de détail sur cette question.)

Bref, on a le net sentiment que la CFDT ne fera rien pour lutter contre la privatisation rampante, mais programmée, de la Sécu. Que ne ferait-on pas pour rester collé aux basques du MEDEF, n'est-ce pas M. Chérèque ? Le syndicat des grands patrons peut ne pas se montrer ingrat le moment venu quand on a gentiment joué dans sa cour. Affabulation ? d'après "L'Expansion" d'avril 2003, un nombre appréciable de patrons de trusts, le PDG de Renault Louis Schweitzer en tête, ont décidé d'aider la "tsarine" Notat, après qu'elle eut passé le bâton de commandement au Benêt, à créer sa société de "notation sociale" en lui versant 12 millions d'euros. Cette somme devrait sérieusement l'épauler pour noter généreusement les patrons qui licencient, bloquent les salaires et flexibilisent. Le patron actuel de la CFDT, fils d'ancien syndicaliste devenu ancien ministre, mise-t-il lui aussi sur une telle récompense ? on en reparlera sans doute. En attendant, et pour conclure - au moins momentanément - une question vient à l'esprit : comment, devant de tels comportements, de telles compromissions, un salarié, syndiqué ou non, peut-il encore croire à une défense réelle de ses intérêts de travailleur par ce genre de syndicat ?



(1) 20% des exploitants touchent 73% des 9 milliards d'aide de l'UE, ou encore 21237 euros par an et par exploitant.

[Ce texte a été rédigé sur la base d'un document diffusé sur internet par des opposants de la CFDT qui ont cherché les données chiffrées dans des rapports officiels (comme celui de la commission des comptes de la Sécurité Sociale ou celui sur le projet de loi de finance). L'ouvrage paru aux Editions Denoël : "Argent public, fortunes privées" ainsi que des analyses de la Fondation Copernic ont aussi été utilisés.]

Sarkozy contre l'immigration : la machine de guerre

Les textes concernant les étrangers tombent en rafale sur les bureaux du parlement. Députés et sénateurs débattent, mi-juin, du projet de loi sur l'immigration.

La hantise de la fraude guide de nouveau la rédaction des propositions gouvernementales. Prêtant aux autres les intentions les plus retors, Sarkozy et son équipe ont sorti de leur imagination fertile de nouvelles combines, de nouvelles ruses, comme la paternité de complaisance.

Leur objectif ? Casser tous les liens possibles, liens d'amour, d'amitié, de filiation, de solidarité. Ce texte représente évidemment une atteinte juridique aux droits et aux libertés, c'est plus encore une entreprise de désintégration sociale. Immobiliser, isoler, fragiliser, fichier, voilà le projet d'un gouvernement engagé dans un engrenage infernal : la quête sans fin de l'exclusion

Il s'agit donc d'une énième réforme de l'ordonnance de 1945 sur l'entrée et le séjour des étrangers. Le ministre se félicite de supprimer les titres de séjour pour les ressortissants de l'Union européenne, parce que les préfectures ainsi allégées d'une bonne dose de travail (120 000 papiers délivrés chaque année) pourront mieux se concentrer sur les étrangers des pays tiers... qui peuvent s'attendre au pire. Le point, avec l'aide du Gisti, sur les vieilles ficelles et les dangereuses innovations du projet de Sarkozy.

Les vieilles ficelles

Visas : le retour des inspections à domicile

En 1997, Debré avait créé le certificat d'hébergement, provoquant une forte vague de protestations. Sarkozy reprend l'idée et durcit les conditions de délivrance de l'attestation d'accueil. Actuellement, pour héberger temporairement un étranger, il faut fournir cette attestation d'accueil au maire de notre lieu de résidence qui la valide ou non au vu des justificatifs que nous fournissons (contrat de location en règle, etc.)

Sarkozy réintroduit la possibilité pour l'Office des migrations internationales (OMI) de vérifier notre domicile. Nous aurons le droit de refuser cette « visite », mais cela entraînera d'office le refus de notre de-

mande. Déjà présente dans les lois Pasqua de 1993, cette disposition avait suscité tous les dérapages : l'OMI vérifiait le nombre de mètres carrés disponibles par personne, comme s'il s'agissait d'accueillir quelqu'un à demeure. Certains maires confiaient ces contrôles à n'importe qui, employés municipaux non formés ou autres.

Mariage : le retour des autorisations préalables

L'officier qui doit célébrer un mariage demandera « au ressortissant étranger de justifier de la régularité de son séjour » avant la cérémonie. Sinon il lui demandera de se rendre en préfecture et pourra en outre saisir le procureur de la République. Cette disposition relance, sous un autre nom, l'autorisation préalable de mariage des étrangers, que le gouvernement avait été contraint de supprimer... en 1981, pour être en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme.

Mariage bis

Obnubilé, comme ses prédécesseurs, par les mariages blancs, le gouvernement retarde encore la délivrance

d'une carte de résident (de 10 ans) à l'étranger qui a épousé un(e) Français(e). Il faudra maintenant deux ans de vie commune, au lieu d'un.

Les nouveautés

Mais le texte de Sarkozy innove aussi beaucoup, en cherchant à aligner la loi française sur des directives européennes de l'immigration et de l'asile qui ne sont pourtant pas encore adoptées. L'une des plus graves concerne le regroupement familial.

Déstabilisation des enfants d'immigrés

Le conjoint ou les enfants mineurs qui rejoignent un étranger régulièrement installé en France n'obtiendront plus qu'une carte de séjour temporaire, et non une carte de dix ans comme actuellement. La famille ne sera donc réunie qu'à titre précaire, et les plus jeunes seront fragilisés. Constamment sommés de faire la preuve de leur intégration, les enfants d'immigrés récupèrent ainsi un obstacle de plus dans cette course sans fin : l'incertitude sur leur séjour même !

Ajoutons que, les enfants de plus de 12 ans - même ceux nés en France et confiés ensuite à la famille restée au pays - seront exclus du regroupement, le ministre estimant, dans son exposé des motifs, que ceux-là auraient vraiment trop de mal à... s'intégrer.

Accès compliqué à la carte de résident

La fameuse carte de dix ans va finir dans le tiroir des utopies. Aujourd'hui, en droit, elle peut être délivrée après trois ans de séjour continu et régulier ; en fait, c'est rarement le cas. La nouvelle loi impose cinq ans.

Ce n'est pas tout : le candidat va devoir prouver ses bonnes « conditions d'intégration - c'est une obsession ministérielle - dans la société française ». Est-ce une allusion au contrat d'intégration prévu par ailleurs ? Le projet préfère laisser ce point dans le flou, moyen privilégié de l'arbitraire.

Parents fraudeurs

Le projet s'en prend aux étrangers ayant un titre de séjour temporaire et



... un enfant français. La carte de résident leur échappe sauf s'ils remplissent trois conditions : avoir l'autorité parentale, subvenir aux besoins de l'enfant, le tout pendant deux ans.

Soupçonner quelqu'un de reconnaître un enfant dans le seul souci d'obtenir un papier durable est en soi scandaleux. En sus, les mesures du gouvernement sont en contradiction avec la loi française : l'autorité parentale suffit pour être reconnu parent, et personne n'a jamais perdu cette autorité au motif, que faute d'argent, il ne pouvait subvenir aux besoins de son enfant.

Entrées sur le territoire : contrôles et fichage tous azimuts

Les consulats auront encore plus de pouvoirs pour refuser les visas. Ils sont maintenant autorisés à mettre en doute les actes civils étrangers qu'on leur soumet, à retarder l'instruction des dossiers, à engager toute procédure de vérification.

De plus, le solliciteur devra laisser ses empreintes digitales. Objectif énoncé : traquer ceux qui déposeraient leur demande sous différentes identités. La prise d'empreintes est déjà prévue dans d'autres procédures ; elle intervient ici, il faut le rappeler, alors que l'administration n'a aucune obligation de motiver ses refus de visa.

Rétention et zone d'attente : l'overdose d'arbitraire

Un étranger placé en centre de rétention pourra y passer désormais 30

jours, contre 12 aujourd'hui. Le ministre affirme qu'ainsi la police aura plus de temps pour organiser les reconduites à la frontière. Une étude de la Cimade (voir Ras l'front n°93) démontre l'inanité de cette thèse en analysant ce qui se passe dans les pays où la durée de rétention est déjà plus longue qu'en France.

Jusqu'à présent, au bout de 48 heures, la personne retenue doit être traduite en personne devant un juge qui la maintient ou non en rétention. Le projet envisage que ces audiences puissent se

dérouler par le biais des moyens de télécommunications !

Le même souci de faciliter le travail policier préside aux mesures sur les zones d'attente. Le nombre de fonctionnaires habilités à signer les mesure de maintien en zone augmente, ils ne seront plus forcément officiers. Là aussi, le recours à l'interprète et les audiences pourront être suspendus au fil du téléphone ou d'Internet.

Un projet désintégrateur

A juste titre, on peut dénoncer, comme le fait le Gisti, un « projet désintégrateur » inhumain, dangereux, mortifère. Ce gouvernement ne comprend pas qu'à courir sans frein pour satisfaire la demande xénophobe de l'électorat de Le Pen d'une part, à casser tous les acquis de la solidarité sociale d'autre part, il fait le jeu exact de la force qui a concurrencé Chirac l'an dernier.

Anne Tristan, avec son accord.

[Collaboratrice de Ras l'front, auteure du livre "Au Front" (1987): section FN des quartiers Nord de Marseille: Loin d'une simple curiosité journalistique, Anne Tristan scrute les ressorts de l'inacceptable. Pour comprendre aujourd'hui comment les victoires du FN sont le fruit de nos reculs, et voir comment occuper le terrain. Les éditions papier (Gallimard, collections Au vif du sujet et Folio) sont épuisées. Aujourd'hui, le site Vacarme en publie le texte. (<http://vacarme.eu.org>)



Le Gisti (www.gisti.org)

Groupe d'information et de soutien des immigrés, association indépendante à but non lucratif qui, à partir de sa connaissance du droit - français, européen et parfois international - des étrangers et de son expérience des pratiques juridiques défend les étrangers, propose des formations et des publications et participe au débat d'idées sur les politiques migratoires. Ces dossiers récents sont indispensables à toute personne investie dans le soutien aux immigrés et demandeurs d'asile- Réformes législatives. Dans ces dossiers, des analyses des réformes de la législation relative aux étrangers en France sont disponibles.

1- "Contrôler, surveiller et punir"

Réforme Sarkozy de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à l'entrée et au séjour des étrangers - entrée - séjour [Loi n°2003-1119 du 26 novembre 2003]

Décembre 2003 - Cette publication a pour but de porter à la connaissance de tous le contenu réel d'un ensemble de mesures qui, pour le Gisti, constitue, avec la loi Pasqua de 1993, la remise en cause la plus fondamentale du statut des étrangers en France depuis 1984, date à laquelle le législateur a institué par un vote à l'unanimité le titre unique de séjour et de travail valable 10 ans.

Contrôler, surveiller et punir, qui analyse la seule loi Sarkozy du 26 novembre 2003, sera suivie, dans le courant du premier trimestre 2004, d'un Cahier juridique qui analysera l'ensemble formé par la loi et les textes d'applications parus entre-temps : «*Entrée, séjour et éloignement des étrangers après la loi Sarkozy*».

10 € + 3 € de frais d'envoi

2- "La protection sociale des étrangers par les textes internationaux"

Février 2004 - Une part importante des dispositions régissant la protection sociale des étrangers est issue de conventions que la France a conclues avec d'autres Etats : les conventions dites « multilatérales » et les conventions bilatérales de sécurité sociale. Ce *Cahier Juridique* fait l'inventaire des conventions applicables dans la sphère sociale, accompagné d'une analyse concrète des dispositions directement utilisables, qui peuvent être invoquées à l'appui de recours contentieux.

12 € + 3 € de frais d'envoi

Le gisti a besoin de votre soutien financier. Achetez les publications plutôt que de les télécharger.

Adresse postale où passer commande : GISTI 3 villa Marcès 75011 PARIS. Chèque à l'ordre du Gisti

Etre nucléaire ou pas : précisions et perspectives

(Par Olivier Liétard, Consultant Energies)

Compte tenu de l'ampleur des réactions à la suite de l'article « Nucléaire : l'Alliance Capital-Etat » dans ACC 146 (juillet 2003), il paraît opportun de poursuivre une réflexion, correcte dans ses grandes lignes, mais à peine ébauchée. A cet effet, il convient de préciser les données énergétiques nationales, puis de proposer quelques pistes quant à une alternative viable au nucléaire.

Données France 2002 de l'Observatoire de l'Energie, en millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep)

Le tableau suivant est une compilation des données officielles⁽¹⁾. Il liste en premier lieu les emplois énergétiques réels des foyers et entreprises françaises. Il y ajoute ensuite les pertes de réseau par dissipation de chaleur dans l'environnement (échauffement des lignes électriques, pertes des canalisations d'eau chaude d'origine géothermique), ainsi que les conversions d'énergies fossiles en produits chimiques divers. Ce sous total d'énergie brute est augmenté de toutes les manipulations énergétiques effectuées dans le secteur industriel et aboutit à la consommation nationale réelle (total avant ajustements).

[Note : la colonne EnR (Energies Renouvelables) n'inclut que les EnR thermiques (géothermie du Bassin Parisien et des DOM-TOM). Les EnR électriques (capteurs solaires et éoliennes) participent de façon négligeable à la colonne Electricité, mais l'hydraulique en assure 6,8 Mtep.]

Jusque là, rien que de très normal. Remarquons toutefois que les énergies fossiles contribuent pour 142,3 Mtep à cette consommation réelle nationale, et que la part nationale de ce poste se limite à la peau de chagrin de 4,2 Mtep (voir le bas du tableau). En conséquence, les 191,8 Mtep réellement consommés par les Français sont assurés à 72 % par les importations de matières fossiles. Ce qui revient à dire que l'indépendance énergétique réelle de la France n'est que de 28 %.

Mais « Rien n'est simple », et « Tout se complique », comme disait Sempé. Et comme par ailleurs, ainsi que l'écrivait Paul Valéry « Tout ce qui est simple est faux, et tout ce qui est compliqué est inutilisable », venons-en au bidouillage technocratique des statistiques, qui constitue la véritable arnaque perpétrée par « l'Alliance Capital-Etat ». Comme il est bien certain que nos dirigeants (qu'ils soient politiques ou économiques) ne sauraient se satisfaire d'un taux d'indépendance nationale aussi faible (28 %), surtout après les cris d'orfraie qu'ils ont poussés lors du premier choc pétrolier de décembre 1973, ils ont mis en place un artifice pour le moins spécieux. Je cite Yves Cochet (colloque *Passages*, Sénat, 6 février 2003) : « Le taux de 50 % d'indépendance énergétique annoncé par la DGEMP résulte d'un calcul biaisé par la prise en compte de la chaleur dégagée dans les réacteurs, et non des kWh réellement produits »⁽²⁾.

L'artifice est le suivant. Les 37,8 Mtep d'électricité EDF consommés par les Français sont assurés à hauteur de 6,8 Mtep par les EnR (hydraulique, solaire, et éolien). Aux 31 Mtep restants, ajoutez

6,6 Mtep d'électricité exportée, vous obtenez 37,6 Mtep d'origine nucléaire (la flexibilité quasi nulle des réacteurs impose l'exportation pendant les trous de consommation nationale). Le hic, c'est que pour produire 37,6 Mtep d'électricité nucléaire, il faut turbiner 112,8 Mtep d'énergie thermique (la vapeur des réacteurs), et que cette conversion s'accompagne de pertes faramineuses, puisque un tiers part en panaches au dessus des tours de refroidissement, et un autre tiers va faire crever les rares poissons qui restent dans nos bien-aimés fleuves (en particulier en période de canicule). Comment transformer un tel gâchis d'énergie en un argument massif d'indépendance nationale ? Simple (donc faux, dicit Valéry) : il suffit de déclarer la totalité de l'énergie thermique produite (112,8 Mtep) comme si elle était de l'électricité consommée. Alors on a recours à l'ajustement, qui, fort bizarrement, n'affecte que la colonne Electricité du tableau précédent : 75,2 Mtep. Si EDF les produit, nom d'un chien, ce n'est pas parce qu'ils partent dans l'air et les fleuves qu'on va les passer à la trappe ! Et l'arnaque aboutit au résultat recherché, c'est à dire à proclamer que, grâce au nucléaire, la France produit 135,5 des 267 Mtep qu'elle a « consommés » en 2002, et que son indépendance énergétique s'élève donc à 50,75 %. Bravo l'artiste ! Sauf qu'il oublie au passage qu'on n'extrait plus d'uranium en France.

Par comparaison des pages 4 et 14 de la brochure du débat national sur les énergies⁽³⁾, on peut dater l'arnaque entre 1979 et 1985. Giscard, ou Mitterrand ? Je vous laisse libre de votre option. En ce qui me concerne, il ne fait aucun doute que, l'un comme l'autre, en bons politiciens, étaient tout autant aptes à se laisser bernier par le lobby nucléaire. Ou bien, en bons Présidents de la République Française, à applaudir des deux mains cette justification de l'outil qui leur a permis d'accéder au statut de maître du monde, grâce à cette petite valise du feu thermonucléaire qui les accompagnait même dans leur lit. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ce qui a déjà été dit dans ces colonnes, à savoir que les réacteurs nucléaires dits civils de type PWR n'ont en fait qu'une seule vocation, qui est militaire.

Comment est-on parvenu à faire gober aux Français une telle arnaque ? Tout simplement en leur présentant le tableau des disponibilités en valeurs absolues (soit 267 Mtep) et celui des consommations réelles en pourcentages (calculés sur la base de 191,8 Mtep), ce

Energies	Electricité	Pétrole	Gaz	Charbon	EnR	TOTAL
Industrie / Sidérurgie	17,4	6,9	11,5	0,7	1,2	37,7
Résidentiel / Tertiaire	15	14,6	18,9	5,5	8,1	62,1
Transports	1	49,6	0	0	0,3	50,9
Agriculture	0,3	2,5	0,3	0	0,1	3,2
SOUS TOTAL EMPLOIS ENERGETIQUES REELS	33,7	73,6	30,7	6,2	9,7	153,9
Pertes réseau	2,7	0	0	0	0,8	3,5
Matières premières	0	13,8	2,1	0,1	0	16
SOUS TOTAL ENERGIE BRUTE TOTALE	36,4	87,4	32,8	6,3	10,5	173,4
Conversions énergétiques	- 3,2	0,7	4,5	5,3	1,2	8,5
Raffinage	0	4,2	0	0	0	4,2
Utilisations internes	4,6	0,1	0,1	0,9	0	5,7
TOTAL AVANT AJUSTEMENTS	37,8	92,4	37,4	12,5	11,7	191,8
Ajustements	75,2	0	0	0	0	75,2
ENERGIE PRIMAIRE TOTALE = DISPONIBILITES	113	92,4	37,4	12,5	11,7	267
Dont production nationale :	119,6	1,6	1,4	1,2	11,7	135,5
et import/export :	- 6,6	90,8	36,0	11,3	0	131,5

qui a encore été le cas pendant le «débat» national de 2003. Voilà qui permet d'éluder en douceur la question des ajustements. Voilà qui permet aussi de se gausser des EnR (11,7 Mtep thermiques et 6,8 électriques, soit un total de 18,5 Mtep), que l'on compare aux 267 Mtep de «consommation» énergétique nationale, ce qui ravale leur contribution officielle à 6,9 %, alors qu'elle est en réalité de 9,6 % (déjà, malgré toute la mauvaise volonté que mettent nos gouvernants à les développer). Voilà enfin comment on culpabilise le *vulgum pecus* qui n'y peut mais, puisqu'on accuse les foyers français de consommer 48 % de l'électricité nationale, sous-entendu 48 % de 119,6 Mtep, soit 57,4 Mtep (alors que leur utilisation réelle n'est que de 16,3 Mtep, transports et agriculture compris).

Les options énergétiques d'une France «soutenable»

Je tiens en premier lieu à préciser que je ne suis en aucune manière un ayatollah de la décroissance soutenable (oui, oui, ça existe !), quand bien même je considère à juste titre que le développement durable est un oxymore, voire pire. Je cite encore Cochet, au sujet de ce dernier : «flou terminologique propice à tous les recyclages, fiction collective, illusion mobilisatrice mais récupérée par la sphère marchande»⁽⁴⁾. Bien au contraire, je suis un adepte du redéploiement de l'activité humaine, du pléonasme suggéré par Alain Bihir, celui d'économie soutenable (dans économie, il y a économie, donc déjà soutenable). A ce titre, je remarque deux choses. La première, c'est que Mère Nature nous a immergé dans un océan illimité (dans l'espace et dans le temps) d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydraulique, marémotrice et géothermique). Et qu'il est donc inutile (voire malsain) de parler de décroissance de la consommation mondiale d'énergie, puisqu'elle est disponible à profusion, accessible à tous, et absolument non polluante. La seconde, c'est que les capitalistes ne font pas bon ménage avec Mère Nature (ils auraient même plutôt tendance à la mettre sur le trottoir, la pauvre), puisqu'ils assoient leur domination sur l'entretien de la rareté (réelle ou provoquée, des énergies fossiles) et sur la concentration monopolistique et technocratique des outils de production (ainsi qu'on peut aisément le constater avec le nucléaire). Et de ces deux remarques, je tire la conclusion que nous pourrions tous (humains) vivre fort bien de l'utilisation illimitée des EnR, mais qu'un tel redéploiement de notre consommation, compte tenu de l'autonomie qu'il autorise, annule

derechef la rente dont les capitalistes d'Areva ou de Total se gobergent dans ce secteur. Et, accessoirement, met au chômage (que j'espère créateur, pour paraphraser Illich⁽⁵⁾), leurs valets CGT d'EDF et tous les salariés de la sous-traitance (dans tous les domaines de la distribution d'énergies fossiles, qu'elles soient chimiques ou nucléaires). Et, enfin, provoque un effondrement massif du PIB et donc des rentrées fiscales (TVA). Autant dire que l'avènement d'une société d'autonomie énergétique sonnerait le glas des capitalismes privé et étatique.

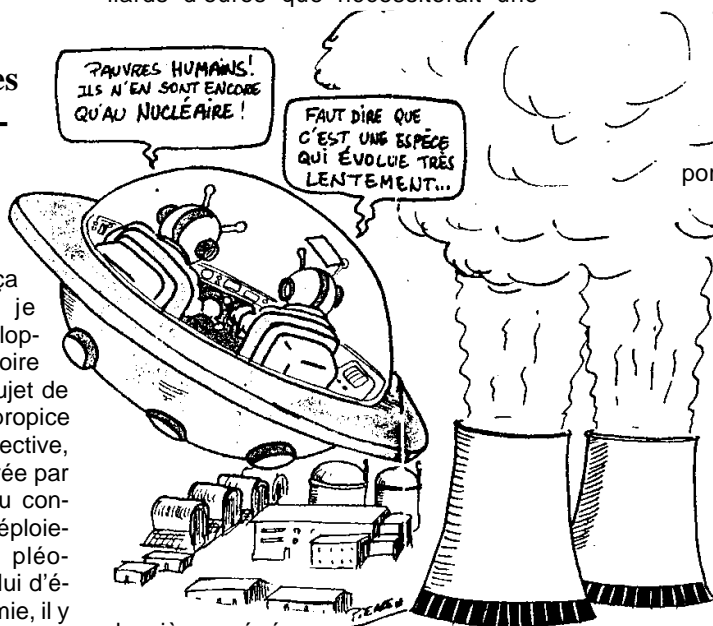
Quelles sont les actions qui permettraient à court terme de s'affranchir du nucléaire, d'EDF, de ses centrales, et du réseau RTE de lignes HT et MT ? Tout d'abord, affecter les quelques 120 milliards d'euros que nécessiterait une

taille. Tout d'abord, 70 % des 15 Mtep du secteur résidentiel et tertiaire, du fait de la politique du tout électrique mise en œuvre depuis trente ans, sont reconvertis en thermique, que ce soit pour le chauffage hivernal ou pour la climatisation estivale⁽⁹⁾. Pour le physicien que je suis, c'est une aberration d'autant plus stupide que cette électricité est à l'origine une énergie thermique (pour sa plus grande partie, celle du nucléaire – 31 des 37,8 Mtep réels, soit 82 %). Il est bien évident que ces 10,5 Mtep du tout électrique seraient aisés à produire directement (et donc beaucoup plus logiquement) par les EnR thermiques (en particulier la géothermie). Ensuite, parmi les 17,4 Mtep du secteur industriel, les productions d'acier, d'aluminium et de produits pétroliers raffinés en consomment

à elles seules 1,5 Mtep (sans même parler du ciment et de la chaux, véritables gouffres énergétiques). L'aberration consiste ici à importer en totalité les matières premières, plutôt que les produits finis. Pour produire 430.000 tonnes d'aluminium par an⁽¹⁰⁾, il faut importer, de Guinée et de Grèce, 1,65 millions de tonnes de bauxite, la calciner pour en enlever l'eau (840.000 tonnes) et obtenir l'alumine, puis consommer 0,5 Mtep d'électricité, utiliser 143.000 tonnes d'électrodes en carbone (fabriquées elles aussi à partir de charbon importé), et

larguer dans l'atmosphère 525.000 tonnes de gaz carbonique (contribuant à l'effet de serre). Si l'opération, malgré la débilité de son bilan physique, reste d'une rentabilité juteuse pour les producteurs, c'est parce que le transport ne coûte rien (diesel nautique détaxé, pavillons de complaisance, équipages du genre «cour des miracles»), que la centrale EDF de Gravelines (entre autres) brade son électricité nucléaire (aux industriels seuls), et que le pollueur ne sera jamais payeur, grâce soient rendues à Roselyne Bachelot et à ce pourquoi elle occupe son portefeuille, la grande cause du féminisme (mais uniquement en tailleur Chanel et au volant d'un 4x4).

Autre stupidité, encore plus massive : importer 90,8 Mtep de pétrole brut et en brûler 4,1 Mtep pour le raffiner en France. Pourquoi ne pas importer directement 86,7 Mtep de carburants et de matières plastiques élaborés sur les lieux mêmes d'extraction des hydrocarbures ? Non seulement on transporterait moins, mais on transporterait moins polluant. Adieu, Erika et autres Prestige,



deuxième génération de centrales nucléaires en France à la promotion des énergies renouvelables. Avec 4000 euros par foyer fiscal, on dispose d'une bonne part des moyens de parvenir à une autarcie énergétique totale de tous les logements nationaux. Les techniques idoines sont déjà au point, et deviendront très rentables quand elles pourront accéder à la totalité du marché français, sans plus avoir à lutter contre une concurrence déloyale car très largement subventionnée par l'Etat (y compris par un système de taxation à géométrie variable totalement inique, puisque, entre autres, la TVA sur la géothermie est à 19,6 %, alors qu'elle n'est que de 5,5 pour EDF-GDF⁽⁶⁾). Je ne détaillerai pas toutes ces techniques, renvoyant les courageux aux références bibliographiques (notes 7 et 8), et les autres à la confiance qu'ils peuvent encore accorder à un expert dans le domaine.

En ce qui concerne plus particulièrement l'électricité, remarquons que la demande réelle n'est que de 37,8 Mtep, avec quelques bémols de

adieu, marées noires et galettes infernales : même le diesel s'évapore.

Deux bons exemples donc, parmi tant d'autres, de MDE (Maîtrise De l'Energie) à l'échelle nationale, qui ne feraient pas l'affaire, bien sûr, des industriels concernés (et encore moins de leurs salariés, d'où alliance objective des syndicats poujadistes et du MEDEF : faut bien croûter). Economie sur ces seuls postes : 5,6 Mtep, soit 1,1 milliard d'euros au cours actuel du pétrole. Ce n'est pas grand chose, mais ça change beaucoup de choses.

Mais revenons sur l'électricité, et donc, dans la situation présente, sur le nucléaire. Grâce à la MDE nationale, on économise au bas mot 1,5 Mtep. De plus, l'électroménager ne demande que 4,5 Mtep (la climatisation étant assurée par les EnR thermiques, y compris en été puisqu'une température constante de 13 °C règne à deux mètres de profondeur, ce qui faisait le bonheur de nos aïeux troglodytes et fait encore celui de nos viticulteurs). Enfin, puisque une économie alternative soutenable recourrait massivement aux productions électriques autonomes (cellules photovoltaïques, petites éoliennes, micro hydraulique et co-générateurs à gaz), les pertes de réseau EDF/RTE disparaîtraient (2,7 Mtep). Un rapide calcul montre que les besoins électriques réels de la France s'élèvent à 21,7 Mtep, dont on rappelle que les EnR actuelles (hydraulique et éolien lourds) assurent déjà aujourd'hui 6,8 Mtep. Il s'agit donc d'équiper l'immobilier national avec moins de 15 Mtep d'EnR électriques autonomes, et non pas, comme le clament nos maîtres, de 120 Mtep. Ce n'est plus un challenge. Juste une formalité. Une formalité technique et financière, mais une révolution politique qui va bien au delà de celle de 1789, puisqu'elle restituerait au citoyen une partie de son autonomie, en faisant basculer tout le secteur énergétique domestique dans ce que Illich appelait la sphère vernaculaire.

Deux choses, pour terminer. La climatisation domestique demande 10,5 Mtep d'EnR thermiques supplémentaires. Or la France en produit déjà 11,7. Il

s'agit donc d'un simple doublement du parc géothermique constitué en Ile de France il y a vingt ans. C'est réalisable en moins de trois ans, grâce aux avancées considérables des techniques pétrolières (directement applicables), et en ayant recours à tous les experts mis au chômage par Total, Elf et Schlumberger en 1998 et 1999 (dont je fais partie). Mais le noyau dur du problème de l'énergie nationale est ailleurs : il est dans les 110,5 Mtep d'hydrocarbures et de charbon consommés en France, à 45 % par les transports et à 35 % pour le chauffage. En ce qui concerne ce dernier poste, nul doute que la MDE (bioclimatique de l'habitat) et les EnR thermiques parviendront à moyen terme à se substituer aux énergies fossiles⁽⁷⁾. Par contre, les transports routier et aérien, et leurs 49,6 Mtep de carburants divers, resteront incontournables tant qu'une autre révolution majeure de notre mode de vie n'aura pas lieu. Et là, il ne s'agit plus uniquement de physique (sauf à privilégier les circuits courts), mais aussi de métaphysique, puisque l'on aborde les rives de la simplicité volontaire. Les accros du CDI et de la sécurité lénifiante du petit chèque mensuel auront beaucoup de mal à comprendre toute l'importance (capitale !) de la reconquête de son autonomie par le citoyen (du salariat vers l'artisanat, des SA vers les SCOOP), autonomie qu'ils ont tendance à confondre avec le « je vais où je veux » (aux Seychelles, pas en Lozère) « et comme je veux » (en bagnole, pas en vélo). Le propre gendre de Karl Marx, Paul Lafargue, a dénoncé depuis longtemps⁽¹¹⁾ ce travers humain inné qui consiste à échanger sa liberté contre sa sécurité, même quand cette dernière s'accompagne des sévices que l'on sait (fers de l'esclavage, racket des mafias, service de la rente capitaliste). Il a l'illusion d'aller où il veut (le plus souvent au boulot ou à Auchan) et comme il veut (rarement autrement qu'en bagnole), mais ce n'est jamais quand il veut. Parce qu'il navigue dans l'espace, il se croit libre. Il en oublie que l'autonomie essentielle, c'est celle de la gestion du temps, la liberté de faire – et surtout de ne rien faire – à sa guise, à mille lieues du cycle infernal métro boulot dodo.

Mais ceci est une autre histoire. Commençons par le plus simple, immédiatement réalisable. Ne privatisons ni EDF, ni RTE : tuons les, et Areva avec. Equipons nos foyers en EnR autonomes, et rendons à la France ses paysages bucoliques d'antan : les touristes seront encore plus nombreux, et ils seront ravis de participer ainsi, financièrement, à l'élimination des scories et des miasmes d'un productivisme qui nous mène tout droit à l'Apocalypse (notes 2 et 4).

Olivier LIETARD

(1) Dépliant « Statistiques Energétiques France avril 2003 » de la Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières. Consultable en ligne sur

<http://www.industrie.gouv.fr/energie/statisti/pdf/depliant.pdf>

(2) « Sauver la Terre », Yves Cochet et Agnès Sinaï, Fayard, 2003, page 234.

(3) « Débat national sur les énergies », Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mars 2003.

(4) « Sauver la Terre », *ibid.*, page 110.

(5) « Le chômage créateur », Ivan Illich, Seuil, 1977.

(6) Site de la SEMHACH, document consultable en ligne sur

<http://www.semhach.fr/popup.htm>

(7) « La maison des négawatts », Thierry Salomon, Stéphane Bedel, Terre Vivante, 2001.

(8) « La chaleur de la Terre », Raymond Ferrandes, ADEME, 1998.

(9) « L'évolution de l'ampleur des changements climatiques, de leurs causes et de leur impact prévisible sur la géographie de la France à l'horizon 2025, 2050 et 2100 », Marcel Deneux, rapport au Sénat (1104 pages plus annexes). Deuxième partie, chapitre trois, alinéa V-E « La consommation électrique ». Consultable en ligne sur

<http://www.senat.fr/rap/r01-224-1/r01-224-148.html#toc344>

(10) Site de la société LNF, document consultable en ligne sur

<http://www.lesnonferreux.com/alliage.html>

(11) « Le droit à la paresse », Paul Lafargue (1880), FM/Petite collection Maspero, 50, 1970. Voir aussi « Le devoir de paresse », Thierry Paquot, Le Monde Diplomatique, avril 1999, page 36. olietard@aol.com



Sous-traitance des matières nucléaires

En matière nucléaire l'opacité, qui demeure la règle, permet bien des pratiques illégales et dangereuses.

L'enquête menée par la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité) dont le communiqué qui suit est un condensé des actions engagées contre les auteurs de telles déviances avec adresse aux ministères concernés, est une bonne illustration du laisser-faire qui semble tenir lieu de gestion des matières particulièrement toxiques. Le fait de confier des opérations de récupération ou de transport de telles matières à des sous-traitants traduit la légèreté et l'incurie des véritables responsables. Exécutants et donneurs d'ordre doivent être sanctionnés: il y va de la sécurité des travailleurs et des populations. Ci-dessous on lira le résumé d'une incroyable affaire rédigé à partir d'un communiqué du 24 janvier 2004 que nous a transmis la CRIIRAD.

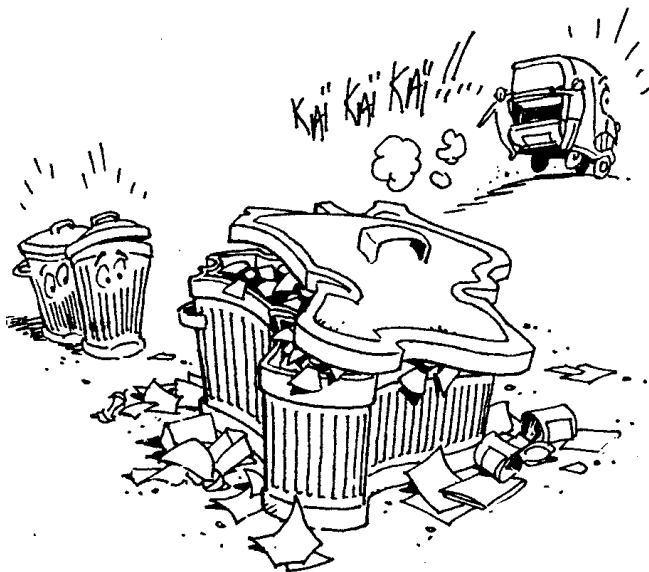
Interpellation de quatre ministères

La sous-traitance illégale d'une matière nucléaire par un récupérateur de métaux du Val-de-Marne (S^{té} DEBUS) a conduit à la contamination d'une fonderie de Seine-Saint-Denis (S^{té} BUDIN), puis au transport irrégulier de déchets radioactifs jusque dans les Ardennes où ils attendent depuis plus de 8 mois sur un site non autorisé (parking de METAL-BLANC).

entre différentes ICPE, circulation ayant entraîné la contamination d'une fonderie, l'exposition de travailleurs et l'immobilisation (à ce jour sans solution) de remorques de déchets radioactifs sur un site non autorisé ».

Infractions et défaillances

La CRIIRAD énumère ensuite les principales infractions et défaillances : violation de la réglementation sur les matières nucléaires; violation de la réglementation sur les matières radioactives; défaut de protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants. Notamment pour les employés de la fonderie BUDIN d'Auberwilliers qui ont travaillé plus de 6 mois en milieu contaminé alors que tous les responsables étaient informés et pour le chauffeur du poids lourd, M. Brusa, qui n'a bénéficié d'aucune information ni conseil de radioprotection.



Au terme d'une enquête approfondie, la CRIIRAD saisit 4 ministères et décide de porter plainte contre X avec constitution de partie civile.

La CRIIRAD a commencé ses investigations en octobre 2003 à la demande de l'association "protection de l'environnement de Bourg-Fidèle" et de Mr Brusa, le chauffeur qui a transporté les déchets radioactifs. Après analyse des documents disponibles, entretiens téléphoniques avec la plupart des intervenants et compte tenu du caractère générique des anomalies identifiées, la CRIIRAD a interpellé les quatre ministères concernés : Travail, Santé, Ecologie et Industrie : « Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les dysfonctionnements découverts lors de notre enquête sur la circulation irrégulière d'uranium appauvri

Organismes dont la responsabilité peut être mise en cause à la lumière des éléments recueillis à ce jour par la CRIIRAD : l'établissement DEBUS de Villejuif (94) comme responsable des délits et à titre secondaire, pour avoir contribué à en aggraver les conséquences : l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) ; la Division Sûreté Nucléaire et Radioprotection d'Ile de France (DGSNR dite ASN) ; les sociétés MERI et STMI (liste provisoire et non exhaustive).

La CRIIRAD a notamment interpellé les autorités sur le défaut de collaboration des différents services concernés; sur la sortie d'un 2^{ème} chargement radioactif alors que la fonderie était sous surveillance; sur l'application étroite du principe pollueur-payeur (qui conduit à tout facturer à la principale victime du

délit et à témoigner une surprenante mansuétude au principal fautif); sur la délivrance d'agrément à des sociétés privées dont la compétence et/ou la rigueur sont contestables; sur la délivrance d'autorisations d'incorporer des substances radioactives aux équipements professionnels, sans les garanties suffisantes et sans que l'on sache faire face aux conséquences des dysfonctionnements; et enfin sur la sous-traitance illégale.

Par ailleurs, afin que les vrais responsables soient poursuivis, la CRIIRAD a décidé d'engager une action en justice. Le dossier a été transmis à maître Faro qui doit déposer la plainte entre les mains du doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Créteil.

Des documents complémentaires sont disponibles sur le site de la CRIIRAD (www.criirad.org). Ils peuvent aussi être adressés par télécopie (Tél à Corinne Castanier au 04 75 41 82 50)

Une nouvelle poubelle atomique

Dans leur "Lettre" n°17 (mars 2004) les collectifs BURE-Stop des opposants à l'enfouissement des déchets radioactifs (CDR 1 chemin de Guédonval 55000 BAR-LE-DUC) évoquent "les 45 ha de Morvilliers, dans l'Aube, à côté de Soulaines, qui ont vu les premiers camions qui, au rythme de de 10 à 15 par jour vont apporter là 25000 tonnes de déchets radioactifs par an, et ce pendant 30 ans". Vous pouvez obtenir cette lettre de 8 pages sur simple demande à l'adresse ci-dessus. (Sur internet: www.burestop.org bruestop@free.fr)

[Ces collectifs ont lancé un appel pour trouver 300 personnes acceptant un prélèvement de 8 euros par mois afin de créer un poste de salarié de la Coordination contre l'enfouissement. 200 personnes de 38 départements ont déjà participé au salaire d'un permanent à temps partiel depuis mai 2002. Si vous désirez participer à cette action contactez Michel Marie au 03 25 04 91 41]

Rencontres et lectures à contre courant

Inf'OGM

INF'OGM - Veille citoyenne sur les OGM est un service d'information sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). En souscrivant un abonnement au bulletin mensuel (11 numéros par an + 6 dossiers thématiques, 15 euros/an pour les particuliers et 100 euros/an pour les structures professionnelles) vous aurez droit à un supplément qui est une rétrospective de l'actualité nationale et internationale que l'association Inf'OGM réalise tous les ans. L'édition 2003, intitulée « **Encore une année de statu quo** », présente les évolutions de la législation, les publications scientifiques, les études de rentabilité, et les réactions des associations citoyennes et souligne ainsi que le débat se focalise de plus en plus sur la dimension économique, elle-même encore basée sur les relations Etats-Unis - Union européenne et sur l'incertitude de l'avenir du moratoire européen.

“*Encore une année de statu quo*”, Supplément 4 pages au bulletin Inf'OGM N°49, janvier 2004, prix au numéro : 1 euro 50. Association Inf'OGM, Veille citoyenne sur les OGM et les biotechnologies 2B, rue Jules Ferry - 93 100 MONTREUIL - France Tél: +33 (0)1 48 51 65 40 - Fax: +33 (0)1 48 51 95 12 infogm@infogm.org - <http://www.infogm.org>

La Jamaïque dans l'étau du FMI

“*La dette expliquée aux amateurs de reggae, aux fumeurs de joints et aux autres*” par Damien Millet et François Mauge éd. L'Esprit Frappeur. 128 pages, prix public 4 euros. (ISBN : 2-844 05-206-3) Le livre est disponible dans toutes les librairies et, pour les commandes associatives, auprès du CADTM France (17 rue de la Bate, 45150 Jargeau, france@cadtm.org).

Après son apport décisif à la musique des trente dernières années, la Jamaïque peut-elle donner une nouvelle leçon de dignité puisée dans son passé et faire souffler un vent de révolte face au fardeau d'une dette démesurée ? Ce livre, sorti le 23 février 2004, est le récit de sa lutte acharnée contre le Fonds monétaire international (FMI). Parallèlement, paraît le 27 février le CD “Life and debt” (Say It Loud ! / le chant du monde), une compilation qui réunit des personnalités aussi diverses que Bob Marley et Buju Banton, ou Sizzla et Mutabaruka. (Il s'agit de la bande-originale d'un film documentaire du même nom). Une pétition sur la Jamaïque figure dans le livre et dans le CD. Il est également possible de la signer sur le site du CADTM : www.cadtm.org/petition.php3?id_article=469

Que fait la police ?

Le n°100 de “*Que fait la police ?*” vient de paraître. De Pasqua à Sarkozy, en passant par Debré, Chevènement et Vaillant, le pouvoir de la police est devenu de plus en plus pesant, les citoyens n'étant plus considérés que comme des “individus”... Cela fait 10 ans que le petit bulletin mensuel de 4 pages dénonce inlassablement les “baveurs”. Un bulletin que les animateurs de “*l'Observatoire des libertés publiques*” qui l'éditent souhaitent voir photocopier, afin d'élargir sa diffusion. Ils ne demandent en contrepartie que l'envoi d'un carnet de timbres de temps à autre.

Si vous souhaitez adhérer à “*l'Observatoire des libertés publiques*” joindre un chèque de 10 euros minimum adressé à “*Que fait la police*” 7-9, passage Dagorno, 75020 Paris.

Violences et globalisation

L'effondrement du mur de Berlin, puis du bloc soviétique tout entier, sans autre mouvement de rébellion que celui qui réclamait un libre accès à la consommation de l'Ouest, est venu parachever la défaite des luttes prolétariennes et étudiantes des années 60-70. Cet effondrement, en effet, n'a pas levé l'hypothèque d'un “faux communisme”, obstacle historique au développement d'un mouvement “réellement communiste”, mais il a supprimé presque immédiatement toute perspective communiste dans les consciences et ceci à l'échelle de la

planète.

Cette situation laisse penser à une nouvelle phase de stabilisation du capitalisme : avec la globalisation du capital à l'échelle mondiale, la guerre n'est plus le moteur de l'histoire et l'ouverture de tous les marchés repousserait à jamais l'idée d'une crise finale.

De plus, cette stabilisation permettrait d'encadrer et de conforter une restructuration des rapports de production et des rapports sociaux entreprise dès la fin des années 70 au prix de différentes stratégies de tension de la part des États dominants. Or, l'intervention dans le Golfe en 1991 et 2003, les événements en ex-Yougoslavie et le 11 septembre 2001 d'un côté ; le développement d'une nébuleuse de résistance à partir des rassemblements anti-G8 d'un autre côté, ont montré la fragilité de ce nouvel “ordre mondial”.

“**Violences et globalisation**” Anthologie et textes inédits de Temps critiques (L'Harmattan, décembre 2003, 351 p. ISBN 2-7475-5744-8) Commandes possibles (29 euros) sur le site des éditions L'Harmattan ou alors avec réduction 30% directement à Temps Critiques BP 2005. 34024. Montpellier cedex 01. (20 euros port compris, libellé à l'ordre de Ass. Ed. de l'Impliqué.) <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp>. Lire également des textes de la revue *Temps critiques* sur le site :

<http://www.membres.lycos.fr/tempscritiques/>.

FLOH expose

FLOH (qui a déjà été publiée dans les colonnes d'ACC) expose une quarantaine de ses dessins critiquant et dénonçant notre société militariste (et machiste, puisque cela va de paire) à la librairie Violette and C°102, rue de Charonne Paris 11è. Tél. 06 62 82 68 67

Vendémiaire

Vendémiaire, revue artistique et politique, est née de la volonté de citoyens pour qui “il faut s'engager dans l'écriture, mais aussi dans la vie.” pour reprendre les mots de Pier Paolo Pasolini. Cette revue sur le net est la mise en commun d'opinions, d'interventions, d'entretiens, de poèmes, de nouvelles, critiques, tout ce qui construit une revue indépendante, anticonformiste, dissidente !

La revue est ouverte à tous ceux qui désirent y participer : envoyez-nous vos articles, vos nouvelles, vos photos, vos commentaires, vos avis sur les articles parus, etc. Tous les documents sont soumis au Comité de Lecture de Vendémiaire. Le numéro 11 de la revue gratuite virtuelle **Vendémiaire** est en ligne : <http://www.geocities.com/actpol/V11.html> Pour recevoir gratuitement la revue virtuelle il suffit de renvoyer un courriel vide à actpol@yahoo.fr

Echanges

“**Echanges**”, le bulletin du réseau “**Echanges et mouvement**” consacre une partie de son numéro 107 (Hiver 2003 - 2004 ; 3 euros) aux grèves sauvages qui ont éclaté entre septembre et novembre 2003 dans les postes britanniques. “*Au moment où, en France, on parle de limiter le droit de grève (...) la manière dont les postiers britanniques ont réduit à néant une législation autrement contraignante peut être citée comme un exemple.*” Un autre article aborde la crise économique et financière aux Etats-Unis. Introduction à une brochure à paraître, un texte traite de la transformation de l'Europe en un Etat unifié.

Le Réseau “**Echanges et mouvement**” a édité récemment une brochure de présentation de ses publications et un index des articles parus dans les n°1 (1975) à 106 (2003) ; prix : 1,5 euro.

L'abonnement : 15 euros pour quatre numéros comprenant les brochures publiées dans l'année. S'adresser à “**Echanges et mouvement**” BP 241 75866 PARIS cedex 18.

OPA D'ACC sur la CFDT-Alsace ?

Au départ il ne s'agissait que de rumeurs. Depuis peu, des sources bien informées le confirment : le premier syndicat d'Alsace connaît de sérieuses difficultés financières. Croulant sous les dettes suite notamment à une opération immobilière hasardeuse (achat de nouveaux locaux pour l'UD-CFDT Haut-Rhin), l'Union Régionale CFDT-Alsace aurait déjà vendu quelques unes de ses voitures de fonction. Le licenciement de permanents et d'autres salariés serait aussi envisagé.

Lors d'une réunion à la mi-mars, les responsables du mensuel *A Contre Courant* auraient estimé le moment propice pour lancer une OPA sur l'UR-CFDT-Alsace qui serait programmée pour le 1^{er} avril 2004. Une OPA hostile, selon toute probabilité, puisque initiée par une équipe composée en partie d'exclu(e)s et de démissionnaires de la CFDT.

Reste à savoir si la branche alsacienne du MEDEF volera au secours d'une confédération qui a tant fait pour augmenter le taux de profit patronal...

Extrait de "*Les Zékos du fric*" n° 5814 du 25 mars

2004, quotidien économique
du groupe ACC.

Perte cruelle de l'outil de travail



COMITE DE REALISATION

A. BIHR / L. DALSTEIN / J. FORTCHANTRE / B. SCHAEFFER
SEB / A. ET D. WALTER

BULLETIN D'ABONNEMENT

* * *

Abonnement 10 numéros (1 an)

- SIMPLE 10 Euros
 de SOUTIEN Euros
 Faibles ressources (selon possibilités) . . .

(Chèque à l'ordre de: "A Contre Courant")

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

CPPAP N°70783

Dispensé de timbrage

Mulhouse-

A CONTRE COURANT
(service abonnements)
BP 2123
68060 MULHOUSE cedex

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 05/04/2004

Sommaire

Page 1 Edito
 Page 2 Un syndicalisme de lutte de classe ?
 Page 2 et 3 Le syndicalisme à la croisée des chemins
 Page 4 et 5 Sur le syndicalisme
 Page 6 et 7 Contre-réforme Sécu : les silences CFDT
 Page 8 et 9 Sarkozy contre l'immigration
 Page 9 Le Gisti
 Page 10 à 12 Etre nucléaire ou pas
 Page 13 Sous-traitance des matières nucléaires
 Page 14 Francis Mer, un maoïste !
 Page 14 Les Amis de l'Emancipation Sociale
 Page 15 Rencontres et Lectures
 Page 16 OPA d'ACC sur la CFDT - Alsace

ACC dispose d'un Fax au 03 89 46 29 79 (Pour le 68)
 et au 03 25 05 57 57 (Pour le 52)

ACC sur internet : <http://www.acontrecourant.org>
 Courriel : courrier@acontrecourant.org

Impression et Direction de publication :

JEAN FORTCHANTRE 1 rue Victor Hugo
52100 BETTANCOURT-LA-FERREE